



Annulation de mariage

Par **La lionne**, le **04/03/2020** à **04:13**

Bonjour,

Depuis l'arrivée en France de mon époux marocain, avec son visa époux de français, ce dernier a changé d'attitude à mon égard et à tenu des propos irrespectueux envers moi, et douteux quand à sa sincérité. Je pense qu'il m'a utilisée dans l'unique but d'obtenir sa régularisation. Aussi, je souhaite demander une annulation du mariage et je ne vais pas signer son renouvellement de titre de séjour. Il fonctionne sur le mode du chantage.

Quelles sont les démarches à effectuer pour faire et préserver mes droits ?

Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **04/03/2020** à **09:36**

Bonjour

Etes vous allée vous renseigner à la préfecture ?

Par **Tisuisse**, le **04/03/2020** à **09:44**

Bonjour,

Mariage en France ou au Maroc ?

Vous demandez le divorce et, une fois votre copie de demande en mains, vous en adressez un exemplaire à la Préfecture avec le refus de signer la demande de renouvellement de son titre de séjour. Il fera alors l'objet d'une OQTF.

Par **youris**, le **04/03/2020** à **10:04**

bonjour,

je suppose que votre entourage vous avait mis en garde contre un mariage avec un étranger , car ce qui vous arrive n'est pas exceptionnel malgré les mises en garde.

l'annulation d'un mariage est plus compliqué qu'un divorce.

malheureusement si la communauté de vie existe toujours, et si vous n'avez que des doutes sur sa sincérité, ce sera sans doute insuffisant pour éviter le renouvellement de son titre de séjour comme conjoint de français.

depuis combien de temps êtes-vous mariés ?

salutations

Par **La lionne**, le **04/03/2020** à **11:20**

Bonjour.

Nous sommes mariés depuis août 2018.

Il se trouve qu'il a quitté le domicile conjugal, sans m'avertir, en prenant toutes ses affaires. Puis il est revenu très vite car de son côté sa famille lui a dit de retourner chez lui, car ils savent que la communauté de vie doit être maintenue. J'ai appris que des membres de sa famille ont aussi été, comme lui, mariés à des français et qui subitement disparaissent.

Par **La lionne**, le **04/03/2020** à **11:21**

Bonjour.

Nous sommes marié depuis août 2018.

Il se trouve au il a quitté le domicolenconjuguale sans m avertir en prenant toutes ses affaires.Et il y ai revenu très vite car de son côté sa famille lui a dit de retourner chez lui car il save que la communauté de vie doit être maintenu.J ai appris que sa famille aussi ont été comme lui marié à des français qui subitement disparaissent? .

Le mariage à été célébré en France et nous sommes propriétaires d un Bien.